RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
EXERCICE 2022

UN SERVICE PUBLIC AU COEUR DE LA CITE

Table des matières

BUDGET 2022 AMORTIR LA CRISE - PARIER SUR L'AVENIR 3
PREAMBULE 3
I - LE CONTEXTE NATIONAL 4
1- Le contexte économique 4
A. Des indicateurs conjoncturels aux résultats contrastés 4
B. Une hypothèse pour 2022 soumise à des aléas majeurs 4
2- Le contexte du bloc local 5
A -L'épargne 5
B- La capacité de désendettement 6
3 - Une Loi de finances pour 2022 qui maintient les équilibres existants 7
A- Stabilité des dotations 8
B- Réforme des indicateurs financiers 8
C- Soutien à l'investissement local 8
II- LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE ET LES PERSPECTIVES 2022 9
- LA SECTION FONCTIONNEMENT - 9
1. Les recettes de fonctionnement 9
A. Les recettes fiscales 9
B. Evolution des dotations et participations 10
C. Les recettes de gestion et subventions 11
2. Les dépenses de fonctionnement 12
A- Les charges à caractère général 13
B. Les charges de personnel 13
C. Les autres charges de gestion courante 16
3. L'équilibre financier de la ville 17
- LA SECTION INVESTISSEMENT - 19
A. Les Orientations pour 2022 et les années à venir 19
B. Le programme d'actions 20
C. Les recettes d'investissement 22
D. La dette (évolution) 22
CONCLUSION 25

BUDGET 2022 AMORTIR LA CRISE - PARIER SUR L'AVENIR

PREAMBULE

Après un exercice 2020 très difficile, 2021 a été une année tout aussi éprouvante marquée par trois vagues successives de la pandémie. Il nous a fallu nous adapter et avancer les moyens pour mettre à la disposition de nos concitoyens un centre de vaccination moderne et efficace, devenu le premier et le moins coûteux du Val-de-Marne.

Éprouvante par l'exercice de funambulisme que cette crise sanitaire nous a imposé depuis le début pour maintenir un budget en équilibre, l'augmentation des dépenses de fonctionnement qu'elle implique et l'incertitude qu'elle fait peser sur les recettes accentue l'effet ciseau constaté depuis plusieurs mois, rendant les projets plus difficiles à mener.

Malgré cela, l'étude rétrospective de l'exécution du budget 2021 fait ressortir, au prix d'une rigueur permanente dans la gestion de cette épreuve, une activité dynamique des services et donc des résultats moins défavorables que ceux que l'on pouvait craindre ex-ante. Que tous les acteurs d'une telle réussite en soient remerciés.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui va alimenter nos débats, traduit l'action de la Ville dans la poursuite de notre stratégie arrêtée dès le début du mandat :

- maintien d'un haut niveau de qualité des services publics,
- protection des personnes fragilisées,
- soutien aux activités économiques et à la transformation énergétique, écologique et numérique de la Ville,
- optimisation et réorganisation progressive du travail au sein de la collectivité…

C'est dans ce contexte sous forte contrainte et dans une conjoncture toujours incertaine que doivent être élaborées les orientations budgétaires 2022.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires reprend tous ces paramètres et s'inscrit dans une chronologie qui conduit au vote du budget. Il fera l'objet d'une délibération visant à prendre acte de sa tenue dans un délai « raisonnable », et ce avant le vote du budget.

Il sera mis ensuite en ligne sur le site internet de la Ville.

I - LE CONTEXTE NATIONAL

1- Le contexte économique

A. Des indicateurs conjoncturels aux résultats contrastés

En ce début d'année 2022, l'économie française présente des résultats contrastés.

Selon le rapport économique social et financier 2022, après un recul historiquement marqué de l'activité en 2020 (−8,0 %), l'économie française a rapidement et fortement rebondi. Les mesures d'urgence ont permis de préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité productive de l'économie, alors que la mise en œuvre du plan France Relance soutient le rebond de l'activité. La croissance est attendue à 7 % en 2021. Le taux de chômage est en recul (+7,3% en niveau) même s'il reste à un seuil élevé par rapport à nos voisins européens.

Le contexte économique dans lequel s'est élaboré la loi de finances 2022 est marqué par une demande mondiale en forte hausse, permettant d'envisager une prévision de croissance encore soutenue (+4% en 2022) et la poursuite des créations d'emplois (+130 000 créations attendues).

Inversement certains indicateurs demeurent à des niveaux préoccupants impliquant des futurs plus sombres :

- Le déficit commercial accru de notre économie traduit son manque de compétitivité
- La dette publique abyssale accumulée pendant la crise (plus de 3000 milliards) sera longue à résorber et laisse présager des réveils douloureux
- Les tensions sur les taux d'intérêt qui se font jour, après des années d'argent peu cher, accentue ce risque
- La baisse du chômage s'accompagne de difficultés à recruter plus prégnante, faute de dispositifs de formations professionnelles efficaces
- Enfin, et surtout, la reprise économique mondiale, sans compter les tensions internationales notamment sur les marchés de l'énergie et des matières premières, fait renaitre le risque inflationniste déjà perceptible sur la fin de l'exercice 2021.

B. Une hypothèse pour 2022 soumise à des aléas majeurs

L'évolution de l'épidémie demeure l'aléa principal.
Pas uniquement parce que la situation sanitaire a fortement marqué la population et notre système de santé, mais aussi en ce que cette crise sanitaire a provoqué de nouveaux comportements économique et consumériste : accumulation d'une forte épargne d'une part, forte attirance pour la vente à emporter ou l'achat en ligne d'autre part. Ces modes de consommation, s'ils perduraient pourraient générer des changements majeurs car structurels dans certains secteurs (tourisme, culture, restauration).

Mais le point noir qui assombrit le climat économique actuel est l'inflation, qui s'élèverait à 1,5% en 2021, et s'accélérerait à un niveau de 3% début 2022 principalement du fait de l'envolée des prix énergétiques.

Le présent rapport inscrit la projection budgétaire dans ce contexte dont les répercussions immédiates se font sentir sur la construction de la section de fonctionnement du BP 2022. Ce même niveau de 3% d'augmentation est projeté sur l'année 2022, tant les tensions constatées en 2021 sur le prix de certaines matières premières, de certains intrants (éléments entrant dans la production d'un bien) et du fret, qui auraient un effet retard sur les prix à la consommation, affectent ces derniers.

Par ailleurs, les tensions sur les approvisionnements se sont multipliées avec la reprise de l'activité mondiale. De surcroît les difficultés de recrutement, qui ont augmenté dans tous les secteurs en France avec la reprise de l'activité constituent aussi un aléa imposant vigilance et prévention.

2- Le contexte du bloc local

Une progression modérée des dépenses de fonctionnement des administrations publiques locales (APUL) de 2,2 % en 2021 et une reprise des recettes laissent entrevoir un rétablissement rapide de l'autofinancement, hypothèse jugée optimiste par les associations d'élus.

Effets de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur le panier fiscal des collectivités

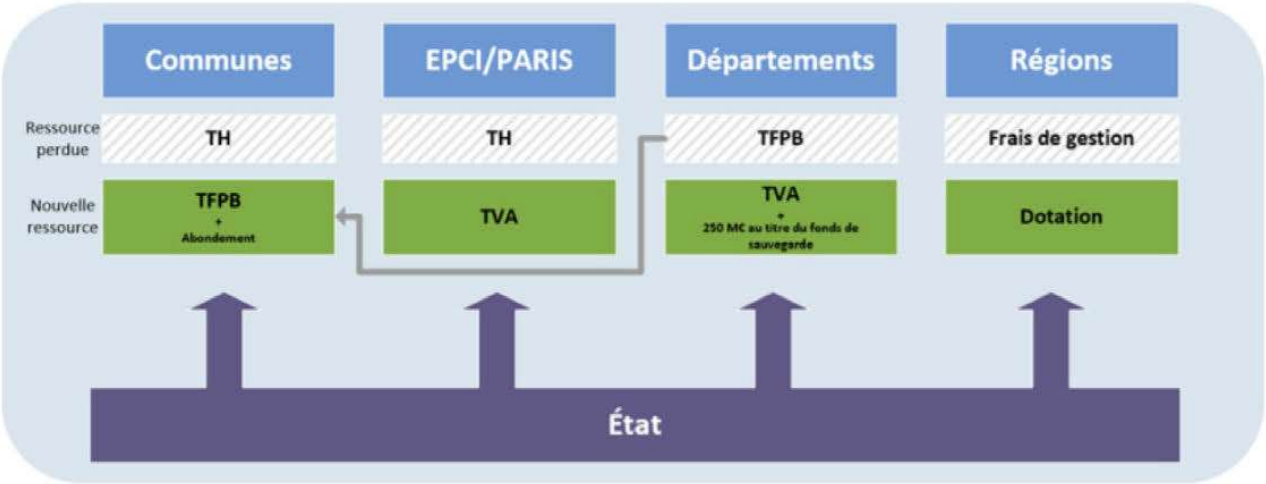

- les communes ne conservent plus que le produit de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants et reçoivent le produit de la TFPB des départements ;
- en remplacement de la TH, les EPCI à fiscalité propre et la ville de Paris se voient attribuer une fraction de TVA sans assiette locale ;
- en remplacement de la TFPB, dont l'assiette était territorialisée, les départements et la métropole de Lyon se voient attribuer une fraction de TVA sans assiette locale ;
- les régions perdent les frais de gestion de la TH (qui finançaient le transfert de la formation professionnelle) qui seront compensés par une dotation figée de l'État.

A -L'épargne

L'épargne brute consolidée 2020 de l'ensemble des collectivités locales (38,65 Md€) diminue de 9,4% par rapport à 2019 et se situe à un niveau proche de celle de 2018 (39,36 Md€).

L'intensité de la baisse atteint – 5,4% pour les communes et leurs groupements, principalement dans les communes de plus de 10 000 habitants.

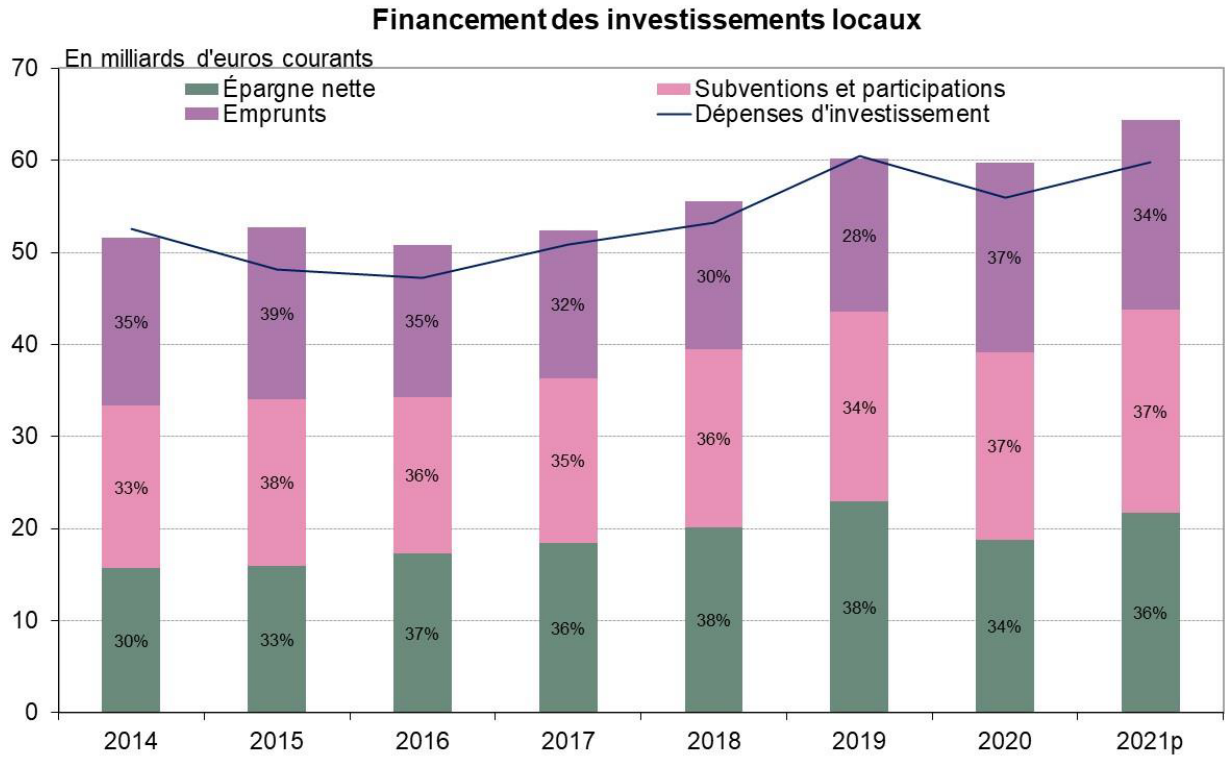

B- La capacité de désendettement

Dans une note de conjoncture établie sur la base des budgets primitifs 2021, la direction générale des collectivités locales (DGCL) observait que les collectivités locales prévoyaient d'augmenter leurs dépenses de fonctionnement de + 2,4 % en 2021. Cette progression provient autant de la reprise des achats et charges externes que de la forte croissance des subventions de fonctionnement versées. Les recettes de fonctionnement progresseraient moins vite que les dépenses (+ 1,5 %), malgré la forte croissance des subventions et participations reçues. L'épargne brute qui s'en dégage diminuerait une nouvelle fois en 2021, mais moins qu'en 2020 (- 3,9 %, après - 10,8 %).

Les dépenses d'investissement reprendraient en 2021 (+ 8,8 %) après la baisse de 2020. La reprise s'observerait dans tous les niveaux de collectivités. Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progresseraient plus fortement (+ 10,4 %) que les dépenses d'investissement. Malgré cela, la baisse de l'épargne brute entraînerait un besoin de financement de - 4,1 Md€. Les collectivités locales auraient alors recours à l'emprunt (+ 14,5 %) et l'encours de dette augmenterait une nouvelle fois en 2021 (+4,1 %).

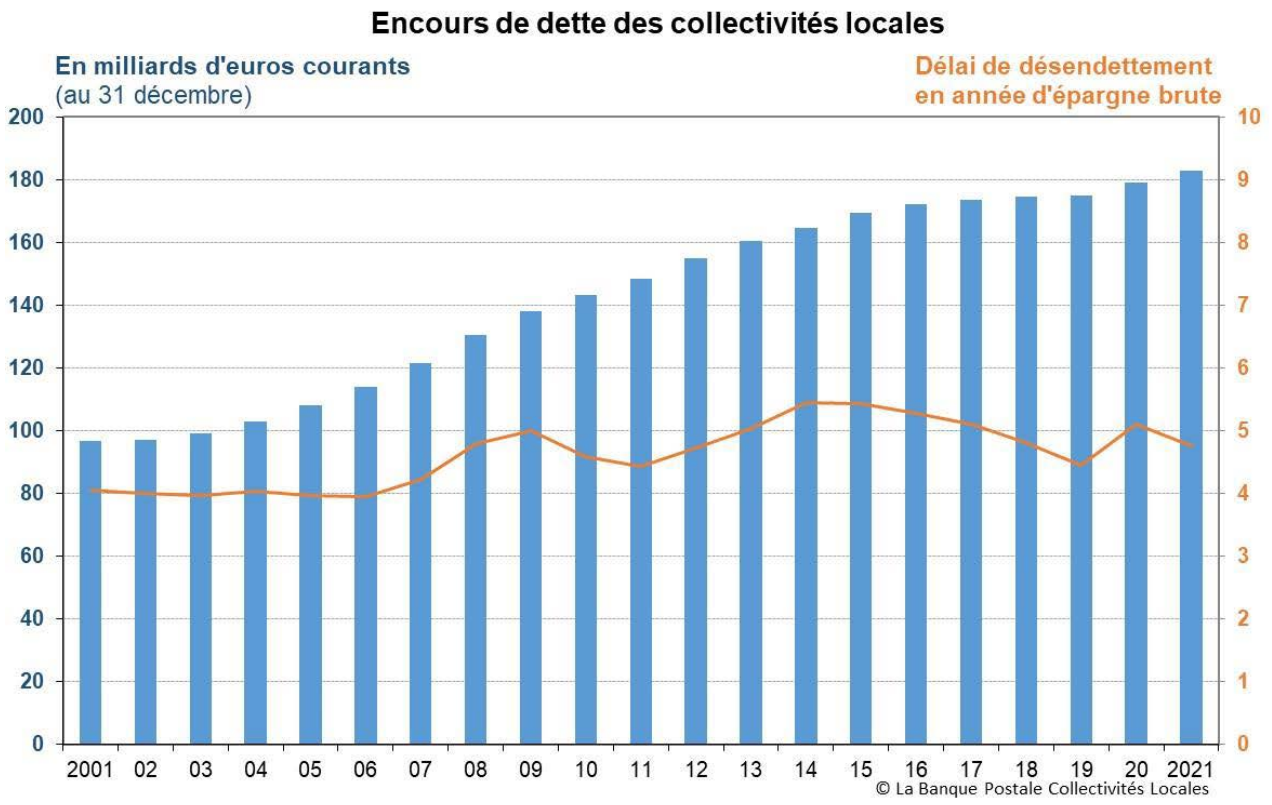

Nogent n'échappe pas à ces évolutions nationales. La contraction de son épargne brute oblige la Ville à être particulièrement vigilante et à mener une gestion rigoureuse de ses charges pour éviter d'obérer les investissements futurs.

3 - Une Loi de finances pour 2022 qui maintient les équilibres existants

Les quatre indicateurs au cœur de la trajectoire financière dessinée dans la loi de finances sont : le taux de croissance, l'inflation, les taux d'intérêt et la masse salariale.

Concernant le taux de croissance, après une contraction de – 8% en 2020 et un rebond de + 6 % en 2021, le gouvernement table dans la loi de finances sur une croissance de + 4 % en 2022.

Avec la reprise de l'inflation en 2021, la prévision d'inflation pour 2022 est de 3%, en lien avec la poursuite de la reprise économique et les tensions constatées en 2021 sur le prix de certaines matières premières, de certains intrants et du fret, qui auraient un effet retardé sur les prix à la consommation.

Pour autant la Loi de Finances 2022 ne prévoit pas de réforme d'ampleur pour les collectivités contrairement aux précédents (PLF 2020 : suppression de la TH ou PLF 2021 : avec la réforme des impôts de production). Mais elle procède à quelques changements pour les finances locales, comme une réforme des indicateurs financiers.
La loi de finances pour 2022 prévoit une augmentation de la dépense publique de l'ordre de 11 milliards d'euros. Mais pour les collectivités, les mesures sont pour le moment assez succinctes, la période étant peu propice aux réformes structurantes pour les collectivités.

A- Stabilité des dotations

Le Gouvernement a revu les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. Les concours financiers aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021, qui résulte d'un abondement supplémentaire de l'Etat compensant les recettes fiscales, mécanisme qui concerne surtout les départements et les régions.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Cette stabilité globale se fait au profit des communes bénéficiant de la péréquation verticale, avec des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) en augmentation chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

Tout au plus, le volume des dotations reste stable, voire amorce une légère diminution.

Au final, la péréquation verticale et la modification des indicateurs financiers pourraient moins bénéficier aux collectivités.

B- Réforme des indicateurs financiers

Le Gouvernement a décidé d'intégrer une réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. Il s'est inspiré des propositions du comité des finances locales (CFL) en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel financier : comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques… Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

Cette réforme n'est pas neutre financièrement et pourrait impacter plusieurs dotations, notamment la répartition des dotations de péréquation. Conformément à la loi de finances 2021 les nouveaux calculs des indicateurs financiers tiendront également compte de la suppression de la taxe d'habitation. Pour les communes, un système de lissage (fraction de correction) de 2022 à 2028 est prévu pour neutraliser les variations des indicateurs communaux liées aux effets des réformes des indicateurs financiers.

A l'échelle nationale, la loi de finances 2022 promet une stabilité des dotations, mais localement cet engagement n'offre pas la garantie de bénéficier d'un même niveau de ressources.

C- Soutien à l'investissement local

Pour soutenir l'investissement local, dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront d'environ 500 millions d'€ de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'€ au titre de la DSIL et 100 millions d'€ pour la dotation rénovation thermique et pour la dotation régionale d'investissement). Ces dotations devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le budget 2022 acte aussi le redéploiement de certains crédits du plan de relance comme pour les transports en commun en site propre, dont l'enveloppe augmente de 400 millions d'euros.

Le budget entérine l'abondement de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

II- LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE ET LES PERSPECTIVES 2022

- LA SECTION FONCTIONNEMENT -

Il s'agit d'évaluer dans un premier temps les recettes de fonctionnement, c'est-à-dire les produits de la fiscalité locale directe et indirecte (droits de mutation, attribution de compensation …) et les dotations, puis dans un deuxième temps les dépenses de fonctionnement : charges de personnel, charges générales, subventions versées, intérêts de la dette… Cette présentation permettra de décrire l'état financier de la Ville.

1. Les recettes de fonctionnement

A l'instar des autres collectivités territoriales, Nogent-sur-Marne a été pénalisée par la baisse des dotations. Elle doit absorber les conséquences de la crise face à l'absence de levier fiscal et la suppression de la taxe d'habitation. Il y a peu de perspectives de dynamique des recettes. Pour 2022, une prudence s'impose du fait de la crise et d'un début d'année difficile.

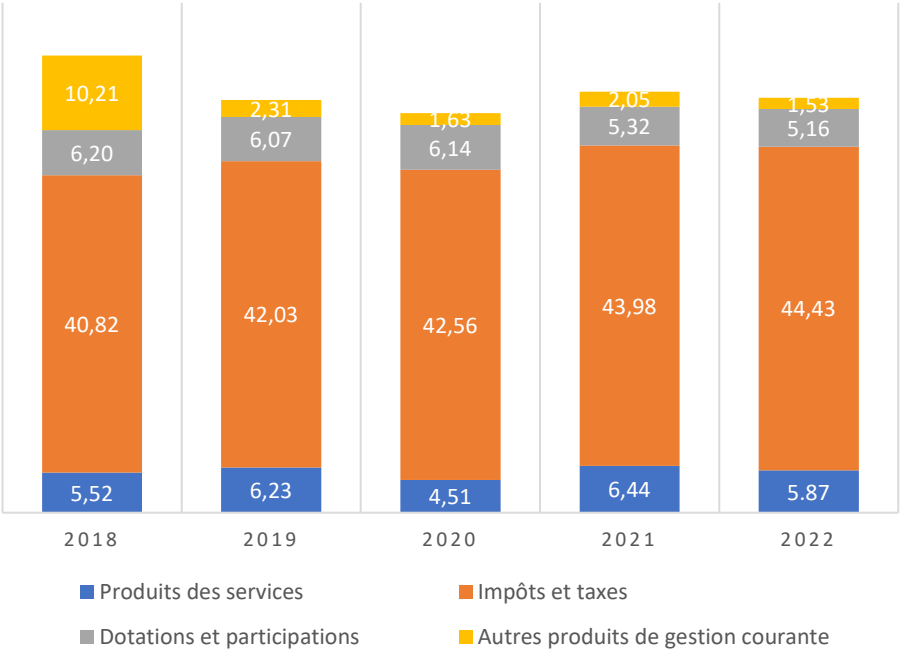

A. Les recettes fiscales

Evolution des contributions directes et de la fiscalité indirecte :

- <u>La fiscalité directe</u> :

L'année 2022 sera marquée, comme 2021 par la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et son remplacement par la taxe foncière sur le bâti départemental.

A partir des éléments connus au moment de l'élaboration du budget primitif, le produit prévisionnel de la fiscalité 2022, est estimé (à partir des bases définitives de 2021 majorées du coefficient d'actualisation de

1,034 pour les bases de taxes foncières des locaux d'habitation) à environ 33,4 M€ dont 5,9 M€ qui reviennent au Territoire par le biais du Fonds de Compensation des Charges transférées.

L'estimation du produit fiscal dépendra de la notification réelle de bases 2022. Celle-ci sera alors ajustée en fonction des informations fournies à la collectivité.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fusionnées et affectées aux communes en 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Pour Nogent-sur-Marne, le taux de TFPB s'établit à 33,47%. La ville a fait le choix de maintenir ses taux de fiscalité.

	Taux voté en conseil municipal 2021	Taux moyens nationaux 2020	Taux moyens départementaux 2020
Taxe foncière sur le bâti	33,47%	**35,70%**	**35,27%**

- <u>La fiscalité indirecte :</u>

- L'attribution de la compensation versée par la Métropole du Grand Paris minorée des transferts de charge en 2018 est maintenue à 6,5 M€.
- Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité est évalué à 0,6 M€ € pour 2022.
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : Sur les trois derniers exercices la Ville a bénéficié d'un produit moyen de 3,7 M€. Compte tenu des niveaux de recettes des années antérieures, les droits de mutation devraient rester très dynamiques en raison des taux d'intérêts bancaires proposés sur le marché de l'immobilier. L'estimation 2022 est arrêtée à 3,5 M€.

B. Evolution des dotations et participations

- <u>La Dotation Globale de Fonctionnement</u> (DGF)

Au regard des éléments de la Dotation Forfaitaire (part principale de la DGF) notifiés les années antérieures, on constate une évolution négative sur ces derniers exercices qui conduit la collectivité à anticiper en 2022 une nouvelle baisse estimée à 3,5%.

EVOLUTION DOTATION FORFAITAIRE – EN M€

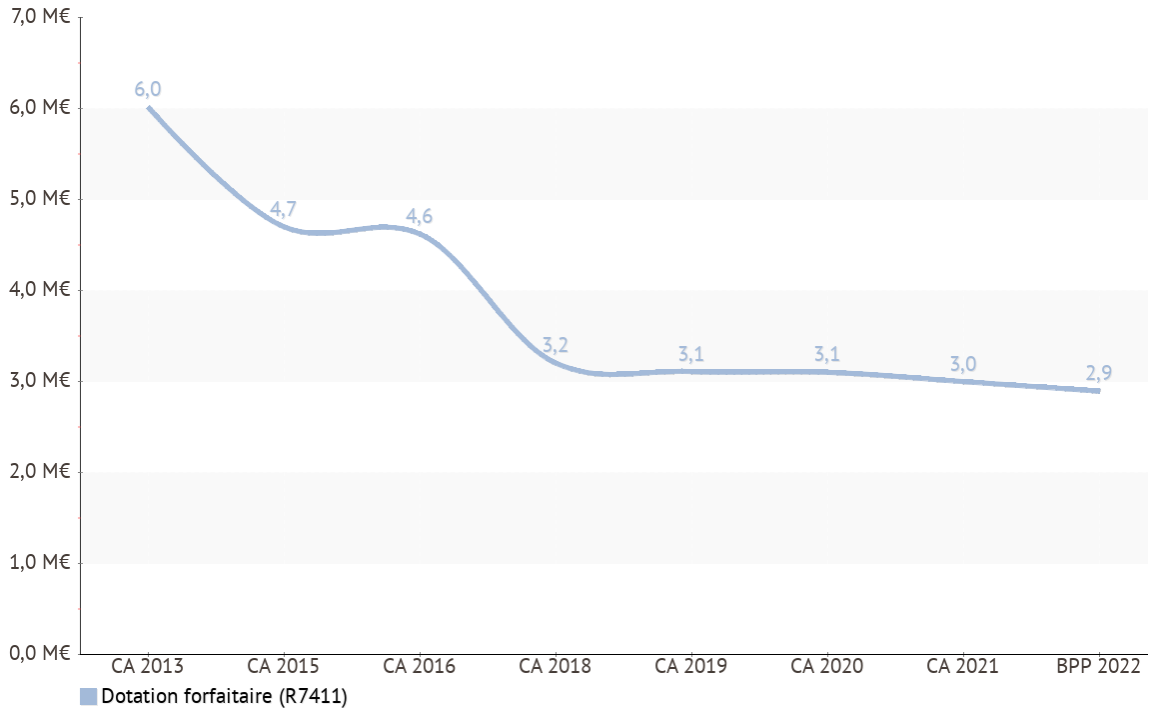

Depuis 2013, la diminution du produit de la dotation forfaitaire a été de plus de 52%.

- <u>Les autres dotations</u>

  Il s'agit principalement des dotations allouées par la Caisse d'allocations Familiales pour toutes les activités organisées en faveur de la tranche d'âge de 0 à 25 ans (accueil de la Petite Enfance, des Clubs de Loisirs et de Découvertes, des actions menées en faveur de la Parentalité et de la jeunesse).

C. Les recettes de gestion et subventions

- Les produits des loyers et les refacturations des charges locatives. Les loyers ont une tendance baissière en raison des ventes du patrimoine loué (Boutique Vanity, point Vision).
- Les produits des services : services facturés à la population.
- Produits financiers relatifs aux valeurs mobilières de placement notamment issus du Legs Biard
- Les produits exceptionnels composés des remboursements d'assurance
- Les atténuations de charges de personnel par le remboursement de l'assurance maladie et de la couverture maladie des salaires du personnel en maladie

2. Les dépenses de fonctionnement

Pour la construction du budget primitif, le travail de préparation budgétaire pour les charges à caractère général 2022 a été fait sur la base des réalisations 2019. Il a ensuite été ajusté au vu des évolutions des périmètres et des politiques publiques connues.

L'évolution des dépenses de fonctionnement jusqu'en 2021 suit une courbe quasi rectiligne, pour connaître une poussée inflationniste en 2022.

Inflationniste, le terme est sciemment usité tant l'augmentation des charges, qu'elle soit sur le chapitre 012 que sur le 011 n'est pas dû à une volonté dépensière de la Ville, mais à des mécaniques budgétaires exogènes difficilement maîtrisables par la collectivité. Prenons le temps de les décrypter.

Le constat de l'absence de dynamique des recettes impose une maîtrise des dépenses à due concurrence. Cependant, le budget 2022 devra tenir compte de l'inflation qui connait depuis plusieurs mois une accélération en France, liée à la reprise de l'économie après les premières vagues de l'épidémie Covid-19.

D'une manière générale, pour l'exercice 2022 les dépenses de fonctionnement devraient représenter un total de 54,1 M€ dont 11,9 M€ en charges à caractère général et 23,8 M€ en charges de personnel, portant l'évolution globale de la section de fonctionnement prévisionnelle de 2022 à 5,1% par rapport à l'exercice 2021.

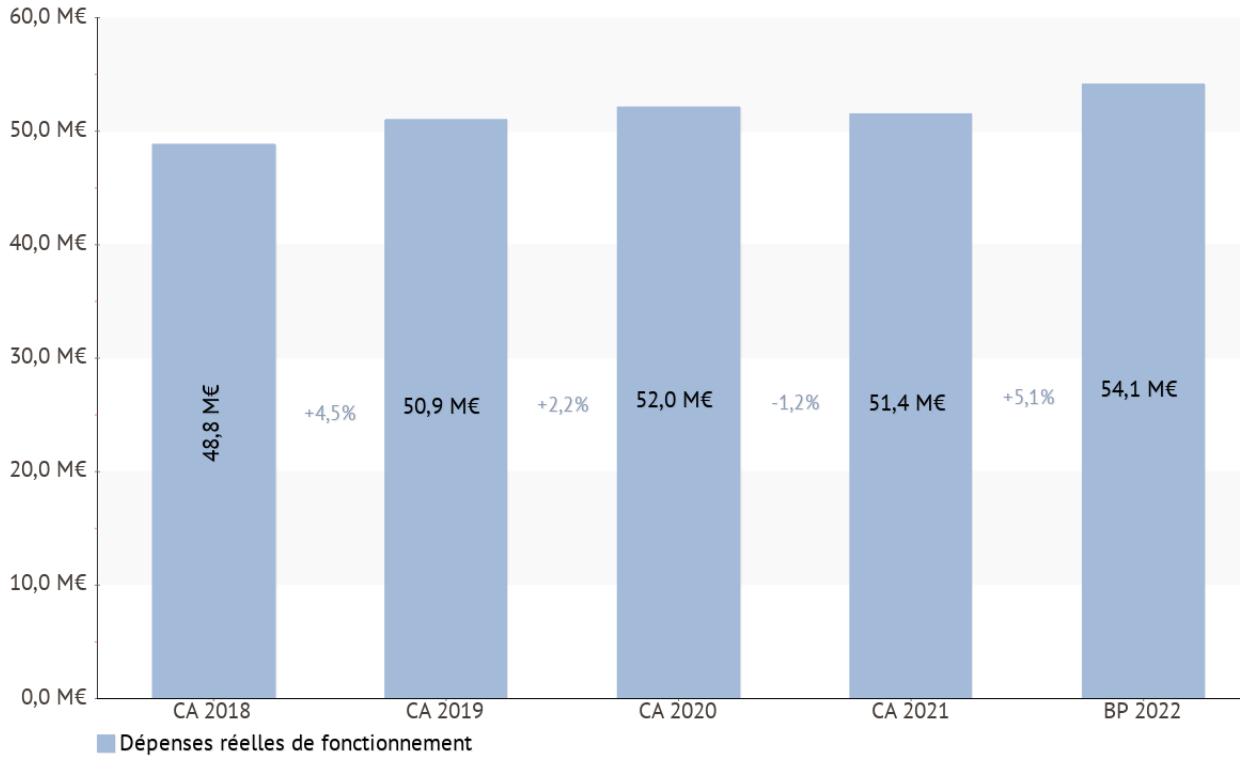

A- Les charges à caractère général

Il s'élèverait en 2022 à 11,9 M€, soit une évolution de 6,25% (montant budgété en 2021 : 11,2 M€). Ce chapitre est sans nul doute le marqueur des effets de la crise sanitaire sur la sphère économique et ses répercussions sur la sphère locale, accentués par la hausse du prix de l'énergie.

Les axes importants tels que ceux décrits ci-dessous auront un impact fort sur les charges en 2022 :

- L'inflation et la hausse des prix de l'énergie ;
- La reprise en régie de la prestation liée au ramassage des déchets sauvages; jusqu'à présent assurée par le territoire et refacturée à la ville par le biais du FCCT ;
- Les prestations relatives au nettoyage mécanique doivent être renforcées en 2022 dans la dynamique du maintien d'une ville propre.

B. Les charges de personnel

Les effectifs communaux au 31 décembre 2021 sont établis de la manière suivante :

662 agents dont 573 agents sur des postes permanents.

Exprimé en équivalent temps plein (ETP) : 554, 87 ETP dont 530 sur poste permanent.

Structuration de la masse salariale en 2021

Répartition de la masse salariale qui représente en 23,3 M€ :

✓ **Par catégorie :**

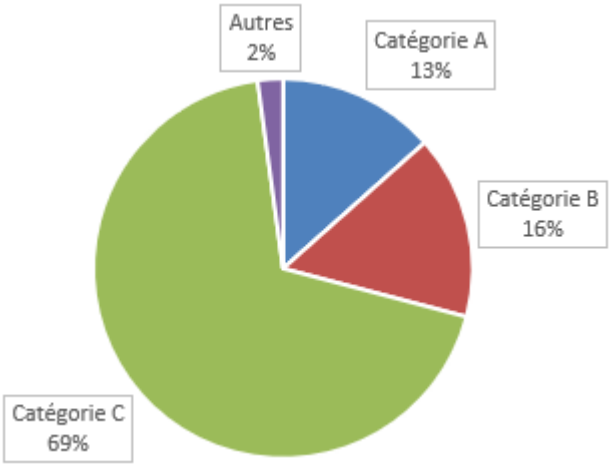

✓ **Par profil :**

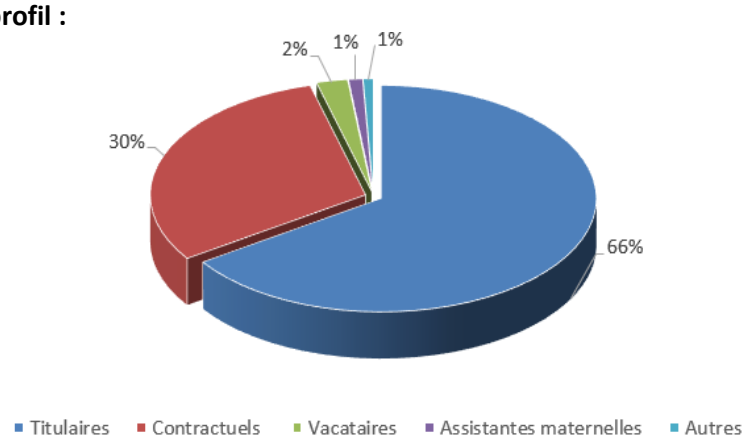

Les vacataires sont notamment des intervenants extérieurs, des agents points écoles ou des animateurs.Les agents recensés sous la rubrique « autres » sont notamment les enseignants en activité accessoire assurant la surveillance des études ou un professeur du conservatoire lui-même en activité accessoire.

✓ **La part du régime indemnitaire (RI) dans la rémunération :**

Le poids du RI est de 17,66%, une évolution moyenne de 1,18 % par rapport à 2020

✓ **La part des heures supplémentaires :**

Les heures supplémentaires représentent 590 516€ soit 28 054 heures

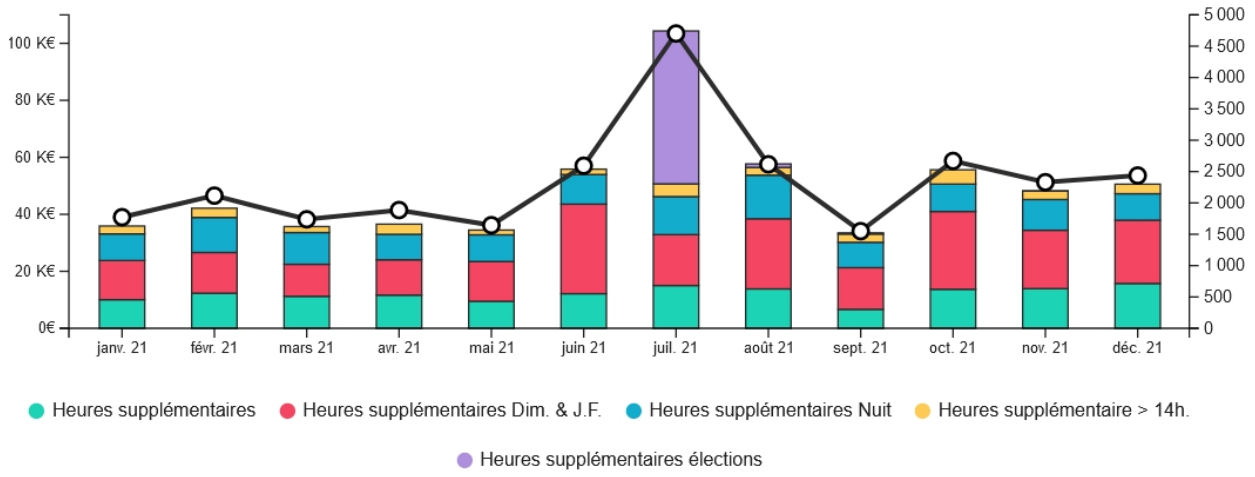

Le pic de juillet s'explique par l'organisation des élections départementales et régionales.

✓ **La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI):**

L'attribution de la NBI concerne 63 agents, toutes catégories confondues, pour un montant total de 50 400 €. Elle est notamment attribuée aux régisseurs, aux personnels encadrants, aux agents d'accueil, aux responsables d'équipes techniques.

✓ **Les avantages en nature :**

Concernant les avantages en nature, il est à noter que depuis plusieurs années lorsque les gardiens logés des écoles partent en retraite ou quittent la ville, ils sont remplacés par des gardiens non logés. Cela permet notamment de récupérer des locaux soit pour les équipes d'animation, soit pour les équipes d'entretien des écoles.

Pyramide des âges au 31/12/2021

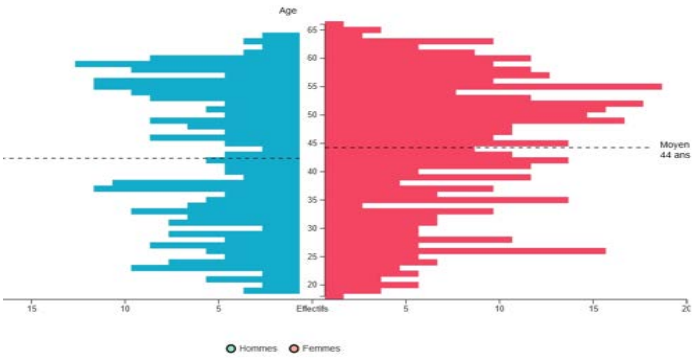

Profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	23	38,5	66
Contractuels de droit public	19	40,5	64
Vacataires	18	39	65
Assistantes maternelles	48	54	60
Autres (indemnitaires, apprentis, instituteurs)	19	30	63

La part des femmes au sein de la commune est plus importante que celle des hommes, tandis que la moyenne d'âge est quasi équivalente. La proportion de femmes dans la collectivité est toutefois légèrement inférieure aux chiffres de la fonction publique territoriale (FPT) au niveau national (61,3 % de femmes).

Le temps de travail :

Le régime du temps de travail dans la commune est fixé à 38 heures hebdomadaire.

- Temps partiel :

11 agents titulaires correspondant à 8,9 ETP dont 10 femmes (2 agents de catégorie A, 1 agent de catégorie B, 7 agents de catégorie C) et 1 homme (catégorie C).

- Temps non complet :

30 agents correspondant à 13,34 ETP dont 24 professeurs du conservatoire (titulaires et contractuels de catégorie A et B), 3 ETAPS au service des sports (contractuels de catégorie B), 2

agents au service entretien et gardiennage (contractuels de catégorie C) et 1 agent au service affaires générales (contractuel de catégorie C).

Evolution des charges de personnel pour 2022

Les dépenses de personnel prévues pour l'année 2022 s'élèveraient à 23,8 M€, soit une variation de **+ 2.1%** par rapport à 2021.

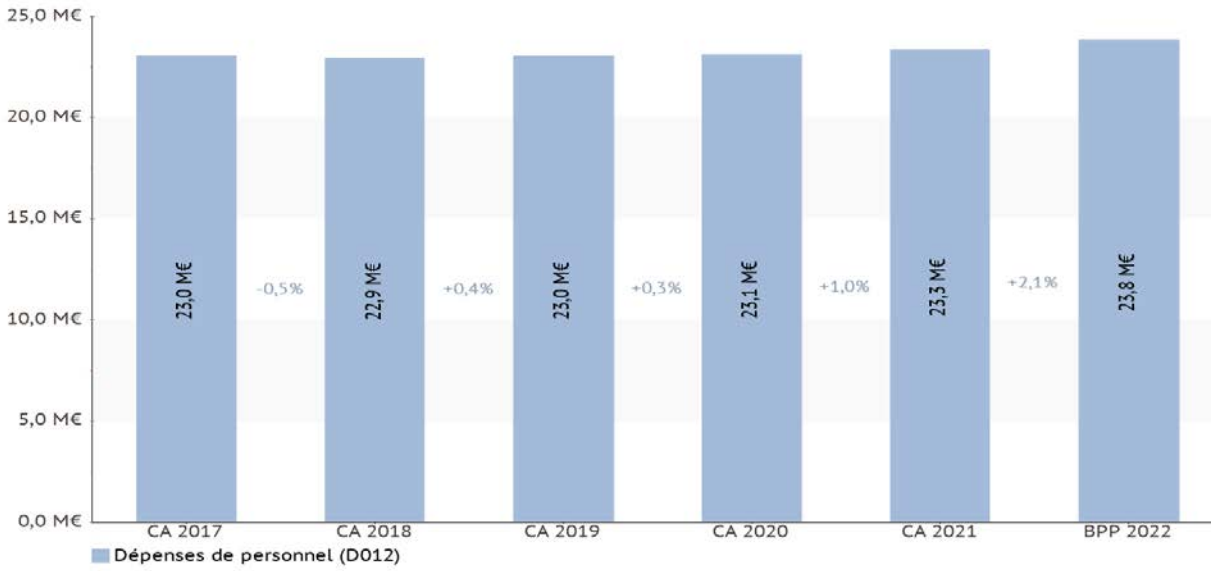

Cette tendance est impactée par plusieurs facteurs d'évolution contraintes et maîtrisables :

Les évolutions contraintes

- Les avancements d'échelon
- Les mouvements de personnel (mutations, retraites, décès, invalidité…)
- Les évolutions législatives et réglementaires (hause du SMIC, réévaluation des grilles de rémunération notamment des catégories C , rythme de progression de carrière…)

Les évolutions maîtrisables

- Création de postes DGS (Directeur Général des Services), (chargé(e) affaires sociales et handicap et chargé(e) transformation numérique ou redéploiement de certains postes
- Les suppléances (maladie, longue maladie, maternité…)
- Les avancements de grade
- Les régimes indemnitaires

C. Les autres charges de gestion courante

- Contributions aux organismes de regroupement comme INFOCOM94, le Cimetière de Valenton, le fonds de compensation des charges transférées au profit du Territoire dont le montant provisoire au titre de l'exercice 2022 est estimé à 8.6 M€
- Participation de la Ville au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

- La participation communale aux frais de scolarité pour 679 élèves nogentais inscrits dans les établissements sous contrat d'association – rentrée scolaire 2021/2022. Comme pour 2021 la participation communale pour 2022 sera assise sur des frais réels.
- la Collectivité maintient son soutien financier aux associations qui participent activement à la cohésion sociale et qui proposent pour les nogentaises et les nogentais des projets innovants.

3. L'équilibre financier de la ville

Les grandes lignes financières sont des indicateurs qui permettent d'évaluer les niveaux d'épargne et d'équilibre du budget :

- L'épargne de gestion correspond à l'écart entre les recettes et les dépenses (intérêts de la dette non compris);
- L'épargne brute est la différence totale entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il est appelé autofinancement brut;
- L'épargne nette correspond au montant de l'épargne brute sans le remboursement du capital de la dette .

	RETROSPECTIVE			PROSPECTIVE			
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire	Prévisions 2022	Variation annuelle moyenne	
						M€	%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)	**62,75 M€**	**56,64 M€**	**54,84 M€**	**57,79 M€**	**57,00 M€**	**-1,44 M€**	**-2,3%**
RECETTES DE GESTION	54,27 M€	56,02 M€	54,44 M€	57,08 M€	56,89 M€	0,66 M€	1,2%
Dont fiscalité directe locale	29,69 M€	30,67 M€	31,30 M€	32,59 M€	33,38 M€	0,92 M€	3,1%
Dont AC	6,50 M€	6,49 M€	6,49 M€	6,49 M€	6,49 M€	0,00 M€	0,0%
Dont dotations DGF	3,20 M€	3,11 M€	3,10 M€	3,00 M€	2,89 M€	-0,08 M€	-2,4%
Travaux en régie	0,09 M€	0,07 M€	0,05 M€	0,04 M€	0,03 M€	-0,01 M€	-16,3%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**48,75 M€**	**50,93 M€**	**52,03 M€**	**51,43 M€**	**54,05 M€**	**1,33 M€**	**2,7%**
DEPENSES DE GESTION	47,02 M€	49,08 M€	50,38 M€	49,53 M€	52,26 M€	1,31 M€	2,8%
Dont dépenses de personnel	22,90 M€	23,00 M€	23,07 M€	23,31 M€	23,80 M€	0,22 M€	1,0%
Epargne de gestion	7,24 M€	6,95 M€	4,07 M€	7,56 M€	4,63 M€	-0,65 M€	-9,0%
Frais financiers	0,85 M€	0,81 M€	0,76 M€	0,70 M€	0,63 M€	-0,06 M€	-6,6%
Soldes financier exceptionnels et provisions	7,60 M€	-0,43 M€	-0,51 M€	-0,50 M€	-1,06 M€	-2,17 M€	-28,5%
Epargne brute (CAF)	13,99 M€	5,70 M€	2,80 M€	6,36 M€	2,95 M€	-2,76 M€	-19,7%
CAF COMPTABLE (y compris travaux en régie)	14,08 M€	5,78 M€	2,85 M€	6,40 M€	2,98 M€	-2,77 M€	-19,7%
Amortissement du capital de la dette	2,76 M€	5,02 M€	2,47 M€	2,70 M€	2,65 M€	-0,03 M€	-1,0%
Epargne nette (CAF nette)	11,23 M€	0,68 M€	0,33 M€	3,66 M€	0,30 M€	-2,73 M€	-24,3%
CAF NET COMPTABLE (y compris travaux en régie)	11,32 M€	0,75 M€	0,38 M€	3,69 M€	0,33 M€	-2,75 M€	-24,3%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	**19,51 M€**	**7,63 M€**	**8,30 M€**	**8,65 M€**	**13,25 M€**	**-1,57 M€**	**-8,0%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris cessions, hors dette)	**5,15 M€**	**3,33 M€**	**3,86 M€**	**5,10 M€**	**5,75 M€**	**0,15 M€**	**2,9%**
Produits des cessions	2,22 M€	0,02 M€	1,56 M€	0,92 M€	3,52 M€	0,33 M€	14,7%
Emprunts nouveaux	3,50 M€	0,00 M€	2,00 M€	3,50 M€	3,00 M€	-0,13 M€	-3,6%

EFFET CISEAU

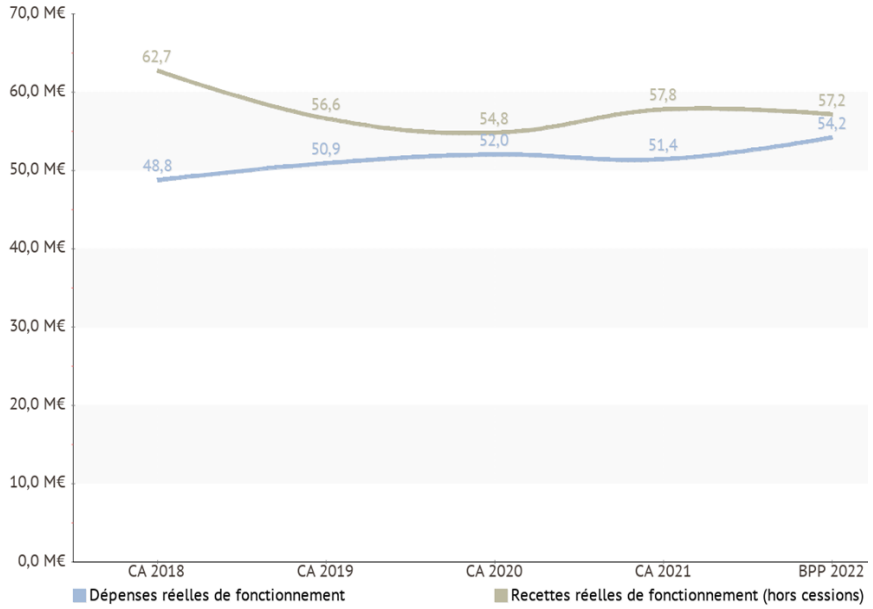

- LA SECTION INVESTISSEMENT -

L'objet de la prospective financière est de déterminer une relation entre le projet de mandat et les ressources requises pour assurer le financement des opérations et la solvabilité de la ville.
En dépit d'un contexte incertain lié aux conséquences de la sortie de crise pour les finances locales, la ville confirme son ambition de faire de Nogent une ville durable et dynamique, où le bon vivre (résider, étudier et travailler) est un point cardinal de son action. C'est en ce sens que les scenarii financiers ont été dessinés.

Ils devront s'actualiser au fil des levées d'incertitudes et des attributions de subventions pour s'adapter aux capacités réelles de la commune, ceci afin de ne pas obérer sa situation financière future.

Dans le cadre de cette prospective, et afin de conserver des marges de manœuvre à la hauteur de ses engagements, les postulats de gestion sont maintenus :

- Ne pas augmenter le taux de la fiscalité ;
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 7 années en fin de mandat ;
- Dégager une épargne nette positive pour assurer la solvabilité de la commune et financer le programme d'investissement.

A. Les Orientations pour 2022 et les années à venir

Une Ville dépense pour accompagner le rythme de vie de ses habitants et répondre à leurs besoins. Le maintien du niveau de service aux habitants est une priorité affirmée de même que la transformation de notre territoire selon les axes prioritaires que l'équipe municipale a dessiné pour le mandat.

Ces axes sont les suivants :

Axe 1: Maintenir un haut niveau de qualité de vie sur le territoire de Nogent

La qualité de vie sur le territoire de Nogent fait partie des priorités du mandat. Elle se décline autour des actions suivantes :

- Maintenir la douceur de vivre, préserver l'environnement en garantissant la propreté et la salubrité
- Garantir la sécurité des administrés par la poursuite du déploiement de nses actions de prévention
- Favoriser la pratique sportive en maintenant nos équipements et en mettant à disposition de nouveaux équipements
- Un soutien renouvelé au secteur associatif

Axe 2 : Protéger les populations les plus fragiles

La création d'une direction des affaires sociales en 2021, le développement de la mission handicap et les diverses actions en faveur de la lutte contre les discriminations et les violences conjugales traduisent cette volonté de protéger nos concitoyens les plus exposés.
L'application plus large de la pratique du quotient familial dans la tarification des services constitue un autre moyen de venir en aide à ces populations fragilisées.
Enfin l'attention portée aux activités en faveur des seniors et des jeunes mais aussi en faveur de l'intergénérationnel traduit cette même volonté.

Axe 3: Entretenir ,rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers dans une perspective plus écologique et moins énergivore

De nombreux équipements de notre ville doivent être réhabilités, repensés, réaménagés ou même imaginés. Les besoins nombreux qui sont remontés à l'occasion du travail budgétaire en témoignent. Des choix doivent être réalisés chaque année pour les investissements dits « courants » sur les bâtiments et espaces publics pour être toujours au plus près des besoins sans évidemment en changer la philosophie générale.

Axe 4: Accompagner la révolution des usages numériques

L'accélération de la transformation numérique a été forte depuis 2020, du fait de la crise sanitaire, qui a distendu les liens au sein de la société et dans la relation aux habitants.

La Ville entend mener un ambitieux programme de transformation numérique pour répondre à l'attente des citoyens et des usagers à une plus grande accessibilité de nos services.

Que ce soit dans nos relations aux anciens ou aux plus jeunes, la Ville est attendue afin d'adapter les services publics à ces mutations profondes et pérennes. Le projet de budget 2022 doit permettre de faire progresser les actions et projets numériques pour chacun des secteurs d'activité de la Ville.

Le programme répond à six enjeux stratégiques identifiés :

- ✓ **Simplification** : simplifier la vie de nos citoyens dans leurs démarches quotidiennes
- ✓ **Inclusion** : réduire les inégalités et ne laisser aucun usager, aucun agent au bord du chemin numérique
- ✓ **Attractivité** : attirer les talents au sein de la collectivité/simplifier la vie des agents publics
- ✓ **Maîtrise** : accroître l'autonomie et la sécurité numérique de la collectivité par une meilleure maîtrise technologique
- ✓ **Economie** : optimiser la dépense publique
- ✓ **Responsabilité environnementale** : réduire l'impact environnemental de l'action de la Ville

B. Le programme d'actions

Les dépenses inscrites à la section d'investissement (hors reports et dette) sont évaluées à **13,25 M€.**

Les crédits 2022 seront affectés majoritairement aux dépenses d'équipement, dont le montant est de l'ordre de **14,8 M€,** y compris les reports de l'exercice 2021 à hauteur de 3,5 M€.

Les quatre axes ci-dessus qui guident l'action de la Ville pour 2022 et fixent les orientations budgétaires, se concrétisent dans les divers secteurs.

- ✓ INFORMATIQUE

  - La poursuite du déploiement de la téléphonie voix sur IP (enjeu de taille puisque les lignes analogiques qui équipaient nos systèmes téléphoniques cesseront à partir de 2023)
  - L'acquisition de matériels informatiques à la suite de l'approbation au conseil municipal du dispositif télétravail

- ✓ SPORTIF

  - L'aménagement et la rénovation des espaces de sport et de loisirs culturels durables et cohérents dans l'espace urbain, sur les bords de Marne
  - La rénovation et la mise en conformité du système de sécurité incendie de la piscine
  - La réfection des locaux sportifs au stade Sous La Lune
  - La création d'un terrain de beach-volley

- ✓ AMENAGEMENT URBAIN ET ECOLOGIE

  - Finalisation de l'aménagement de la gare routière dans le cadre du projet Nogent-Baltard
  - L'Installation et le remplacement de caméras de protection
  - La création et l'installation de COLUMBARIUM
  - Création du square Jean MONNET
  - Projet jardin partagé rue Marceau
  - La poursuite de l'installation de leds pour l'éclairage public et les bâtiments communaux

- ✓ BATIMENTS ADMINISTRATIFS

  - La mise en conformité du système de sécurité incendie et prestations de maintenance
  - La mise aux normes accès PMR dans les bâtiments administratifs

- ✓ CULTUREL

  - Le projet de rénovation du pavillon BALTARD
  - La mise en conformité du système de sécurité incendie et du chauffage
  - La rénovation des vitraux, de l'escalier et du clocher de l'Eglise Saint-Saturnin

- ✓ SCOLAIRE

  - L'extension du réfectoire sur cour de l'école Guy Moquet (désignation de la maîtrise d'œuvre et études)
  - Les travaux et gros entretien dans différentes écoles

- ✓ PETITE ENFANCE ET SOCIAL

  - La rénovation et l'extension de la crèche CABIT
  - La poursuite de la rénovation des appartements de la résidence LE CEDRE (création d'une rampe à l'entrée)
  - Les travaux de conformité dans les crèches

C. Les recettes d'investissement

Elles sont principalement constituées :

- du FCTVA calculé sur les investissements réalisés en année N-2,
- des taxes d'aménagement dont l'exigibilité est désormais décalée à l'achèvement des travaux qui devra être déclaré par le redevable dans les 90 jours,
- des subventions d'équipement, des amortissements, de l'emprunt, de l'autofinancement, et des ventes de patrimoine.

Elles sont évaluées pour l'année à venir à **5.75** M€.

Comme annoncé précédemment, le niveau maximum retenu pour l'emprunt d'équilibre de l'année 2022, est fixé à 3,0 M€.

Concernant les cessions à réaliser sur l'exercice 2022, elles ont été estimées à 3,5M€.

D. La dette (évolution)

La dette de la Ville comporte 18 emprunts pour un encours au 1er janvier 2022 de 25,5 M€. En janvier 2021, un emprunt de 3,5 M€ a été contracté.

La durée résiduelle de l'encours, principalement constitué d'emprunts à taux fixe et d'un prêt à barrière classé en E1 selon la charte Gissler, est de 12 ans et 8 mois avec un taux d'intérêt moyen de 2,59%.

	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2022	
Encours	25 499 376,34	25 499 376,34	22 847 737,56	↘
Nbre d'emprunts	18	18	17	↘
Dispo. Ligne tréso.	0,00	0,00	0,00	→
Durée résiduelle	12 ans 8 mois	12 ans 8 mois	12 ans 1 mois	↘
Vie moy. Résiduelle	6 ans 7 mois	6 ans 7 mois	6 ans 4 mois	↘

Le poids de la dette supporté par chaque Nogentaise et chaque Nogentais pour 2021 est inférieur à **750 €.** (*Calcul effectué sur la base du dernier recensement publié par l'INSEE établissant la population nogentaise au 1er janvier 2021 à 33 146 habitants*). Pour rappel, la moyenne nationale des villes de la strate de Nogent s'élevait en 2020 à 1 384€.

Les partenaires bancaires sont assez diversifiés avec 7 établissements présents dans l'encours de la ville.

Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2022	%
Sté de Fin. Local	10 120 945,92	39,69%
Caisse d'Epargne	5 912 500,00	23,19%
CAFFIL/LBP	5 091 666,70	19,97%
Banque Populaire	1 533 706,33	6,01%
Société Générale	1 409 066,28	5,53%
Banque des Territoires	830 935,63	3,26%
Crédit Coopératif	600 555,48	2,35%
Total	**25 499 376,34**	**100,00%**

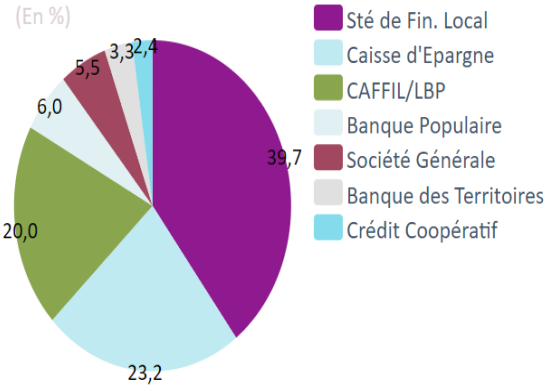

STRUCTURE DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX

Indice	Capital restant dû au 01/01/2022	%
Taux fixe	22 617 467,59	88,70%
Barrière Euribor (levier)	2 881 908,75	11,30%
Total	**25 499 376,34**	**100,00%**

Les profils d'extinction des annuités et des remboursements de capital restant dû montrent une extinction de la dernière ligne de la dette en 2045.

ELEMENTS STRUCTURANT DE LA DETTE: ANNUITES

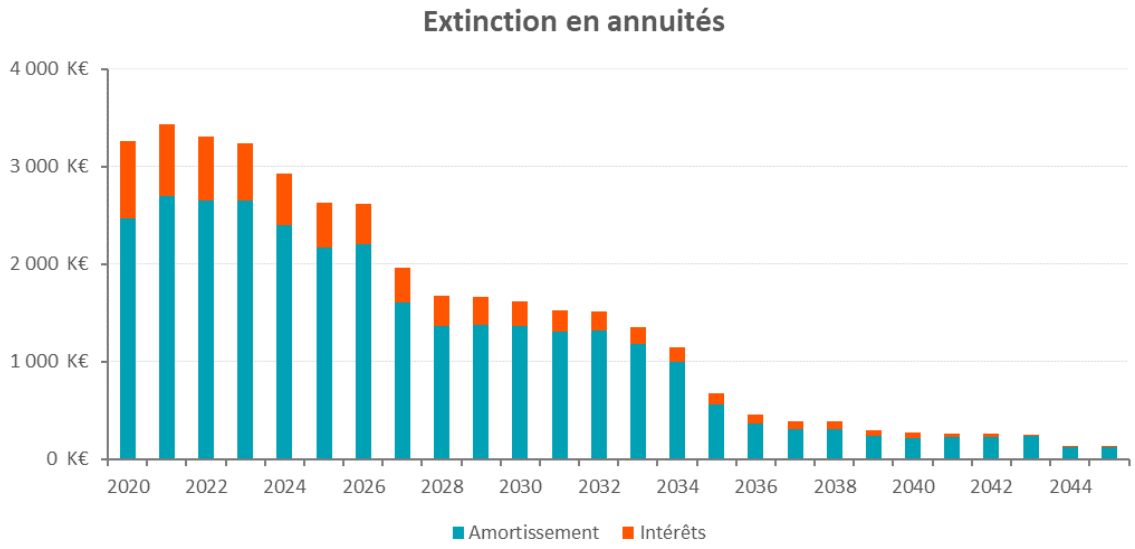

ELEMENTS STRUCTURANT DE LA DETTE: CAPITAL RESTANT DU

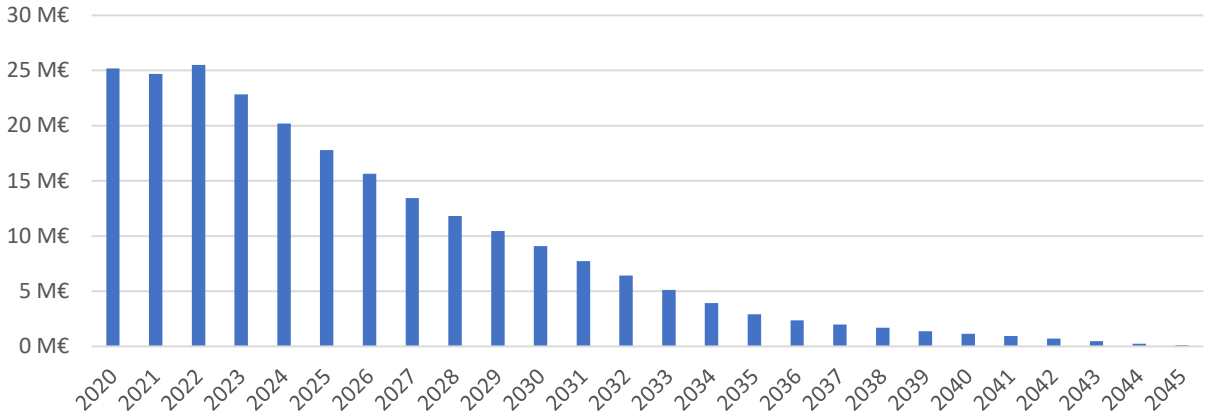

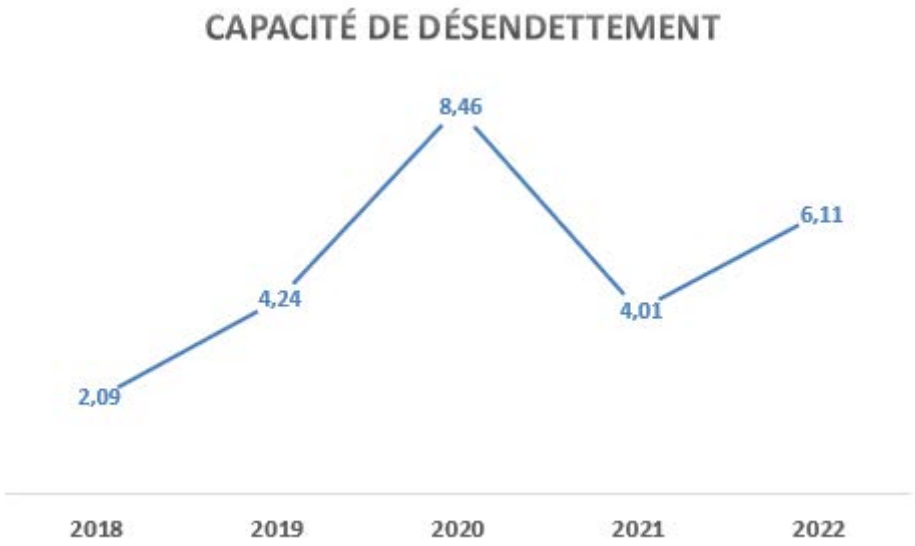

CONCLUSION

Tout l'enjeu de la stratégie financière retracée à travers ce rapport d'orientations budgétaires est d'arriver à un subtil équilibre entre prudence et ambition.

La prudence n'est pas ici synonyme d'inertie, bien au contraire. Face aux nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'environnement communal, celle-ci pousse la Ville à innover dans sa gestion pour offrir un service public efficient au regard des besoins de sa population et des enjeux sociaux, économiques et environnementaux à relever.

Cette construction du service public a donc pour objectif de permettre à la Ville de conserver ses marges de manœuvre en matière d'autofinancement afin d'assurer la concrétisation de son ambition en matière d'investissement (levier de développement et de transformation du territoire), tout en poursuivant son accompagnement au plus près des populations fragiles au moyen de nouveaux dispositifs de soutien.

Il ressort de cet exercice prospectif qu'est le ROB une confirmation des tendances déjà mises en évidence dans les mêmes documents antérieurs, à savoir une trajectoire financière qui nécessite d'ajuster les investissements tant en volumétrie, en portage, qu'en programmation et ce, au regard des capacités d'autofinancement effectivement constatées au fur et à mesure des exercices budgétaires.

C'est dans ce cadre contraint que les orientations budgétaires qui vous sont présentées serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif pour l'année 2022. Celui-ci pourra, comme les années précédentes, être ajusté par décisions modificatives au cours de l'exercice 2022.

Le Maire,